

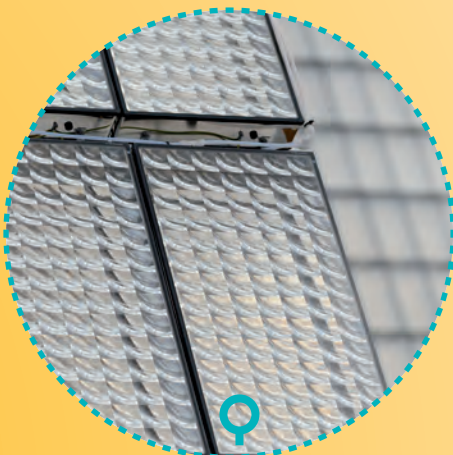
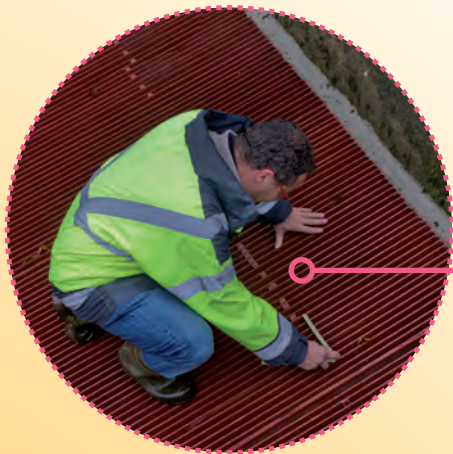
DREAL Bourgogne

Bilan 2011

Perspectives 2012









Sommaire

-  5 • Edito
-  6 • Glossaire
-  7 • Faits emblématiques de 2011
-  8 • Territorialisation du Grenelle / Promotion du Développement Durable / Évaluation Environnementale
-  11 • Lutter contre le changement climatique (climat / air / énergie)
-  14 • Préserver les ressources et les patrimoines naturels
-  17 • Prévenir les risques pour la sécurité des citoyens
-  20 • Développer l'offre de logement et son efficacité énergétique
-  23 • Vers une mobilité et des transports durables
-   26 • Les unités territoriales
-  28 • Le Secrétariat Général
-  29 • Le Pôle Support Intégré (PSI)
-  30 • Mission Pilotage de la Performance et de la Gestion
-  31 • Mission Qualité Environnement
-  32 • Mission Communication
-  33 • Les publications de la DREAL en 2011
-  34 • Organigramme

Le mot de la directrice régionale



La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Bourgogne a fêté ses deux ans le 11 janvier 2012. Deux ans déjà que les 300 agents qui la constituent œuvrent pour des politiques publiques inscrites dans le quotidien des Bourguignons (transports, logement, énergie, ressources naturelles...) afin de contribuer à leurs besoins essentiels et à améliorer leur qualité de vie.

Air, aménagement, biodiversité, climat, eau, énergie, logement, risques naturels et technologiques, transports, etc. sont autant de thématiques et de mots-clés au cœur du développement durable que vous retrouverez en parcourant les pages de ce « bilan 2011 / perspectives 2012 » de la DREAL Bourgogne.

Ce document se veut plus qu'une simple expression d'actions portées par les différents services de la DREAL. Il illustre le nombre et la diversité des partenariats noués, l'intérêt et la richesse de mode de travail de plus en plus collaboratifs « en gouvernance à 5 », ainsi que l'étendue des compétences mobilisées. Tout ceci en vue de favoriser la connaissance mutuelle, l'approche pluri-disciplinaire, l'innovation et la transversalité et de renforcer la cohérence entre tous ces pans de politiques publiques.

L'année 2011 a été particulièrement riche et dense en DREAL Bourgogne, dans un contexte de déménagement et d'installations sur le site d'un nouveau siège à Dijon, mais également dans les unités territoriales (UT) à Nevers et Mâcon.

Tout en achevant la construction de la DREAL, les agents ont continué de porter, au quotidien, les politiques du ministère du développement durable en région.

Citons quelques chantiers emblématiques : Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE), la poursuite du chantier de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise (LiNo) avec le creusement de son tunnel, la déclinaison de la directive Inondation ou bien encore la mise en place de la réglementation thermique 2012.

2012 connaîtra un rendez-vous important en juin prochain avec la tenue du Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, 20 après celui qui s'est déroulé dans cette même ville en 1992. Ce sera un temps fort pour rappeler la responsabilité sociétale et pour porter au plan mondial les démarches de développement durable, pour les expliquer, avec pédagogie, pour les illustrer et surtout pour encourager inlassablement leur mise en oeuvre au service de tous les territoires.

En 2012, en Bourgogne, nous continuerons d'agir au quotidien, modestement et en proximité, pour progresser ensemble face aux grands défis environnementaux, sociaux et économiques qui se présentent à nous.

Corinne Etaix



Glossaire

- A** **ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ANAH : Agence Nationale de l'amélioration de l'habitat
ASN : Autorité de sûreté nucléaire
- B** **BOP** : Budget opérationnel de programme
- C** **COPIL** : Comité de pilotage
CODERST : Conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
CRB : Conseil régional de Bourgogne
- D** **DDT** : Direction départementale des territoires
DIRECCTE : Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- E** **EAIP** : Enveloppe approchée des inondations potentielles
EEDD : Éducation à l'environnement et au développement durable
EnR : Énergies renouvelables
EPRI : Évaluation préliminaire des risques
- F** **FEDER** : Fonds européen de développement régional
- G** **GES** : Gaz à effet de serre
- I** **ICPE** : Installation classée pour l'environnement
- L** **LiNo** : Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise
- O** **ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- P** **PCET** : Plan climat énergie territorial
PDE : Plan déplacements d'établissement
PPA : Plan de protection de l'atmosphère
PPRT : Plan de prévention des risques technologiques
- S** **SCEQE** : Système communautaire d'échange des quotas d'émissions
SCoT : Schéma de cohérence territoriale
SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SFFERE : Système de formation des formateurs à l'éducation relative à l'environnement
SRCAE : Schéma régional climat air énergie
- Z** **ZDE** : Zone de développement de l'éolien



FAITS EMBLÉMATIQUES DE 2011



Le schéma régional « Climat Air Énergie » (SRCAE) a pour objectif de disposer d'un document stratégique et unique qui intègre toutes les dimensions climat, air et énergie en Bourgogne. Co-piloté par le président de la région et le préfet de région, le comité de suivi territorial a été officiellement installé le 10 février 2011. Quatre séminaires et des ateliers de co-construction se sont tenus de mars à juin 2011. A l'issue du forum d'échanges qui s'est déroulé le 30 septembre 2011, le projet de SRCAE de la Bourgogne a été soumis à la consultation du public. 2012 sera l'année de l'approbation du



La LiNo (Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise) : répondre aux besoins de déplacements entre l'est et l'ouest de l'agglomération dijonnaise et permettre le développement économique tout en protégeant le cadre de vie, tels sont les enjeux de la Liaison Nord de l'agglomération dijonnaise. Le début des travaux du percement du tunnel de Talant en mars 2011, ouvrage clé de cette infrastructure, constitue un des temps forts de cette année pour ce chantier.



Le regroupement des services de la DREAL sur le site unique du Voltaire : débuté en novembre 2010, le déménagement sur ce nouveau site s'est déroulé en deux grandes vagues en mars et mai 2011. Le dernier service de la DREAL à rejoindre le Voltaire (SRPN) a déballé ses cartons en septembre 2011. En Janvier 2012, la DIRECCTE et l'ASN se sont installées également sur le site. A noter également : l'unité territoriale de Saône-et-Loire, pour ce qui concerne son antenne de Mâcon, a rejoint les locaux de la DDT de Saône-et-Loire.



La Directive Inondation – Evaluation préliminaire des risques (EPRI) : l'évaluation préliminaire des risques d'inondation constitue la première étape de mise en œuvre de la directive Inondation. Elle a pour objectif d'évaluer les risques potentiels liés aux inondations sur le district hydrographique, avec pour finalité l'identification et la sélection des territoires à risque d'inondation (TRI) important. Conformément aux orientations de transposition retenues, cette évaluation est conduite sur chacun des districts hydrographiques. La région Bourgogne est concernée par les districts Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse. L'année 2011 a été marquée par la réalisation des EAIP (Enveloppe Approchée des Inondations Potentielles) sur les districts et la rédaction de l'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI).

La réglementation thermique 2012 (RT) : la nouvelle réglementation thermique est un engagement fort du Grenelle Environnement. Elle a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50 kWhEP/(m².an) en moyenne. C'est à dire, une division par 2 à 3 des consommations, suivant les types de bâtiments, par rapport à la RT 2005. Les directions départementales des territoires (DDT) bourguignonnes ont organisé fin 2011, en partenariat avec la DREAL, des réunions d'information sur la RT 2012 dans chaque départ-



Le cadrage de la police de l'environnement : pour une police de l'environnement plus lisible, plus cohérente et plus efficace, un cadrage régional des plans de contrôles interservices départementaux a été réalisé en 2011 par la DREAL en partenariat avec les directions régionales de l'ONEMA, de l'ONCFS et de l'ONF. De ce cadrage, se détachent les priorités de contrôles en intégrant les spécificités des territoires de Bourgogne et les priorités stratégiques des 4 départements dans le domaine de l'eau et de la nature.





TERRITORIALISATION DU GRENELLE

Faire de la Bourgogne un territoire durable

Le service Développement Durable (SDD) participe à la stratégie de la DREAL. Il est le pilote des études et de l'évaluation. De par son analyse globale des territoires et des enjeux au regard du développement durable, il œuvre au quotidien, de concert avec les autres services de la DREAL, à la réussite de la territorialisation du Grenelle en Bourgogne dans les domaines du bâtiment et de l'urbanisme, des transports, de l'énergie, de la biodiversité, de la santé, des risques et déchets ou de la gouvernance. Il assure la promotion du développement durable par différentes actions en lien avec l'emploi, l'éducation et la vie associative.

Depuis 4 ans désormais, la mise en œuvre du Grenelle Environnement est un axe majeur de l'action des services de l'État. Fruit d'un processus inédit de concertation, le Grenelle est entré dans une phase de territorialisation, où l'État encourage, s'associe et coordonne les nombreuses initiatives d'acteurs de divers types (collectivités, associations, entreprises, citoyens) et ce, à différentes échelles.

Dans ce cadre, la DREAL anime le comité de suivi du Grenelle Environnement en Bourgogne, qui constitue un lieu d'échanges et de débat pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des lois « Grenelle ».

La première réunion s'est tenue en janvier 2011 sous la présidence de la préfète de région et en présence de la déléguée interministérielle et commissaire générale au Développement durable.

En parallèle, les préfets de région et de départements ont mis en place un réseau territorialisé d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Grenelle.

Ces « artisans du

Grenelle » peuvent, notamment par leur témoignage, faciliter le passage à l'acte et faire profiter d'autres acteurs locaux de leur expérience.

Ce sont ainsi plus de 100 acteurs régionaux présentant des profils variés qui ont été identifiés et qui sont désormais mobilisables. En outre, les 13 principales collectivités territoriales sont invitées à produire un rapport « développement durable » qui dresse un bilan des actions internes et externes de la structure en matière de développement durable.

Afin que ce document devienne progressivement un véritable outil de management territorial durable, la DREAL a initié les échanges entre les différentes collectivités concernées en région. Elle a également lancé la publication des « indicateurs du développement durable ».

La DREAL acteur de l'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD)

Alors même que les problèmes environnementaux sont jugés préoccupants par bon nombre de nos concitoyens, l'intérêt qu'ils y portent varie considérablement, faute d'une perception clairement établie des enjeux. La construction et la diffusion d'une culture environnementale de qualité et s'inscrivant dans le long terme est nécessaire.

Elle passe par des actions d'information, de sensibilisation et une pédagogie permanente en direction du grand public et vers des publics plus spécifiques : élus, responsables économiques, administratifs, associatifs, enseignants.

A cet effet, en 2011, la DREAL a cofinancé le programme d'actions de l'agence Alterre et notamment du dispositif SFFERE, qui permet de proposer des journées de formation, des conférences et ateliers thématiques en EEDD. Enfin, une dizaine d'associations ont été soutenues par des crédits État ou des fonds européens pour la mise en place d'actions de sensibilisation ou d'information.



Canal de Bourgogne



PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Développement durable : les démarches Agendas 21 tissent leur toile

Nées à Rio en 1992, les démarches de développement durable pour les territoires appelées « Agendas 21 » se multiplient en France et la Bourgogne ne reste pas en dehors de cette dynamique.

Fin 2011, plus d'une vingtaine de collectivités de toutes tailles sont engagées. La commune de Sancé, près de Mâcon, a été reconnue officiellement par le ministère en 2011.

La DREAL Bourgogne accompagne ces démarches avec l'agence Alterre et les DDT.

Des outils méthodologiques ainsi que des crédits État et des fonds européens viennent aider les collectivités dans l'élaboration de leurs plans d'actions.

Le comité technique de suivi de ces démarches de développement

durable est aujourd'hui un lieu privilégié d'échanges et de partage d'expériences entre élus et techniciens des collectivités, services de l'État et associations invitées.

Le Comité s'est réuni en 2011 à Chenôve, Chalon-sur-Saône, Nevers et Longvic et en 2012 les travaux porteront plus particulièrement sur « Rio +20 ».

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Mis en œuvre depuis juillet 2009, l'avis du préfet de région, en tant qu'autorité environnementale sur les études d'impact des projets, est entré dans les mœurs.

Après les modifications du Code de l'environnement, la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a également fait évoluer les règles relatives à l'évaluation environnementale des plans locaux d'urbanisme et des cartes communales.

Une montée en puissance notable des avis en 2011 : augmentation de 50% par rapport à 2010.

Une volonté de rationalisation des avis de l'autorité environnementale sur des dossiers complexes :

Sur des dossiers où plusieurs études d'impacts étaient nécessaires (défrichement, permis d'aménager, permis de construire, installation classée pour la protection de l'environnement, etc.) il a été proposé un avis unique de l'autorité environnementale, facilitant par là-même la bonne compréhension du public lors des enquêtes publiques conjointes, reprenant l'ensemble des procédures et enjeux environnementaux.

2011 marque également la montée en puissance des démarches de SCoT : lancement du SCoT du Grand Nevers, du Charolais-Brionnais ; avancement des réflexions sur l'agglomération chalonnaise ; étude du SCoT du Beaunois en cours. Le service a été sollicité pour fournir des éléments de cadrage préalable et pour expliquer la démarche d'évaluation environnementale.

e.DD : une nouvelle newsletter pour le développement durable en Bourgogne.

Depuis octobre 2011, la DREAL diffuse très largement une newsletter mensuelle dédiée au développement durable permettant de faire circuler l'information et valoriser

les nombreuses initiatives portées par les collectivités, les entreprises, les structures d'éducation, les associations et les services de l'État.



en chiffres...

Évaluation environnementale :

29 avis en 2011 en Côte-d'Or
17 avis en 2011 dans la Nièvre
21 avis en 2011 dans l'Yonne
34 avis en 2011 en Saône-et-Loire

La lettre des études :

3 numéros diffusés à 500 acteurs régionaux.

e.DD, la lettre du développement durable :

- 3 000 abonnés (collectivités, associations, agences, etc.).

- 6 numéros depuis octobre 2011





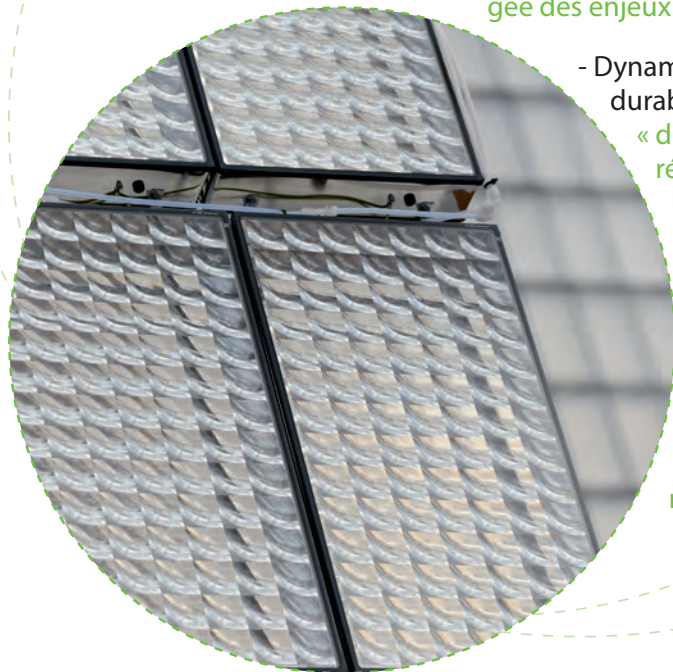
TERRITORIALISATION DU GRENELLE

PROMOTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE



PERSPECTIVES 2012

- Promouvoir le développement durable dans les territoires : diffuser l'outil « Agenda 21 » sur le territoire bourguignon et accroître le nombre de collectivités engagées. Faire vivre le Comité de suivi régional Agenda 21 en lien avec le Comité de suivi Grenelle et le réseau PCET (Plans Climat Énergie Territoriaux)
- Élaborer une stratégie de promotion des filières vertes : partage de l'étude régionale, mise en place d'actions de déclinaison partagées entre les acteurs du territoire, mobilisation des acteurs de la gouvernance à 5.
- Impulser des démarches de planification intercommunale : engager et accompagner les collectivités dans des démarches de planification intercommunale, les informer et communiquer sur l'urbanisme dans la loi Grenelle 2, construire une vision partagée des enjeux en matière d'urbanisme durable.
- Dynamiser localement les démarches « ville durable » : donner une vision globale d'opérations « durables » en Bourgogne à travers un guide régional, accompagner l'expérimentation de la labélisation, fédérer les acteurs locaux, proposer des formations à destination des collectivités.
- évaluation environnementale : porter la mise en œuvre des évolutions législatives et réglementaires (études d'impact, enquête publique, cas par cas), expliquer et promouvoir l'exercice d'évaluation environnementale.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Une préoccupation majeure du XXI^{ème} siècle

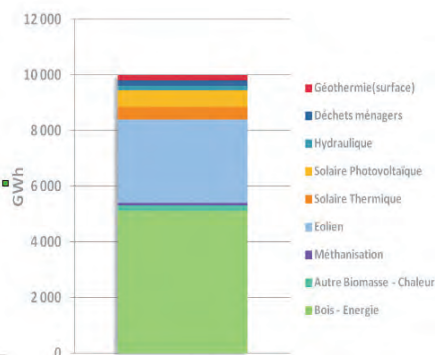


Deux défis convergent : l'épuisement des ressources fossiles et le changement climatique. Cet inévitable changement doit apparaître comme une opportunité pour valoriser des ressources locales dans la production d'énergie, développer et promouvoir les énergies renouvelables (EnR) et réduire notre dépendance énergétique.

Changement climatique et qualité de l'air sont intimement liés. L'aspect global et planétaire de ce défi ne doit pas occulter la liaison étroite avec celui de la qualité de l'air à une échelle plus locale.

Répondre à ce défi du changement climatique passe par des actions dans tous les secteurs économiques (agriculture, industrie, commerce, services...) mais également dans chacun de nos actes quotidiens (se déplacer, se nourrir, se loger, se chauffer...). Plus que jamais, la DREAL territorialise en Bourgogne l'action du « Ministère du quotidien ».

Objectif de production d'énergies renouvelables en 2020



Au cours de l'année 2011, la DREAL et les services du Conseil Régional ont mobilisé plus de 500 acteurs régionaux pour l'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Ce document stratégique a pour vocation de fixer le cadre pour des politiques régionales ambitieuses et cohérentes en faveur de la lutte contre le changement climatique.

La mise en œuvre des orientations du schéma devra permettre à la Bourgogne de réduire de 20 % sa consommation énergétique estimée à 4,5 Mtep, de réduire de 20 % les émissions de gaz à effet de serre et parallèlement de produire 23 % de son énergie (soit 10 000 Gwh) à partir d'énergies renouvelables.

Dans la phase opérationnelle qui s'engagera après sa validation, la Bourgogne apportera donc sa juste contribution aux engagements nationaux et internationaux en matière de climat, d'air et d'énergie, comme le démontre d'ores et déjà le développement sensible des énergies renouvelables.

La déclinaison de ces orientations sera conduite par les acteurs locaux et par les territoires. C'est notamment l'objectif des Plans Climat Énergie

Territoriaux, dans lesquels se sont lancées 19 collectivités bourguignonnes. Assorties de plans d'actions, ces démarches vont traduire l'engagement local en faveur des mêmes objectifs de lutte contre le changement climatique.

Dans de nombreuses filières (agriculture, forêt, bâtiment, urbanisme, transports, industrie...), les acteurs professionnels se sont lancés également dans ces démarches. Ainsi, depuis 3 ans et grâce notamment à l'implication des professionnels des transports en Bourgogne, la signature par l'État de « chartes CO₂ » avec 51 entreprises, représentant 50 % du parc poids-lourds, permet d'éviter potentiellement près de 12 000 tonnes de CO₂. L'élargissement en cours du dispositif au transport de voyageurs devrait permettre de couvrir près de 70 % du parc d'autocars bourguignon.

« Le climat : la première question globale à solidarité obligatoire... »

Pierre Radanne, expert, membre du GIEC

« La question des énergies renouvelables participe de la diversification de notre mix énergétique et de la plus grande autonomie de nos territoires. »

FRANÇOIS PATRIAT, Président du Conseil Régional de Bourgogne

La DREAL lance son plan de Déplacements d'Établissement « Voltaire ».

Depuis sa création en 2010, la DREAL Bourgogne œuvre au quotidien aux côtés de nombreux partenaires pour le développement de modes de transports plus respectueux de l'environnement, tant en milieu rural que dans le cadre d'opérations urbaines dans les agglomérations.

La DREAL Bourgogne se doit d'être exemplaire dans ses pratiques de mobilité, c'est pourquoi un Plan de déplacements d'établissement (PDE) a été mis en œuvre en 2011.

Issu d'une démarche visant à aborder de manière globale et intégrée la problématique des déplacements, il prévoit des mesures concrètes pour rationaliser les déplacements quotidiens des agents de la DREAL et développer des modes de transport individuels et professionnels selon des modes alternatifs au « tout voiture ».

Avec le regroupement des différents services sur le site unique du Voltaire - soit près de 250 agents - l'année 2011 a permis de lancer ce plan d'action. Avant l'été 2011, un diagnostic recensant les modes de transports des agents de la DREAL pour se rendre au Voltaire a été mené, donnant lieu à une cartographie précise des déplacements, des besoins et des suggestions des agents.

95 propositions d'actions ont été avancées par les agents pour évoluer vers des déplacements en modes doux.

Le plan d'action validé par la direction, a commencé à être déployé de manière très concrète :

- installation de parkings vélos
- développement du parc vélos de la DREAL (achat de 4 vélos supplémentaires et de 2 vélos électriques)
- assistance technique pour la réparation des vélos.
- développement de la visioconférence
- formation à l'éco-conduite
- participation au challenge « Au travail sans ma voiture »
- journée de présentation du PDE et de sensibilisation à la mobilité auprès des agents
- optimisation du parc de véhicules
- communication permanente sur l'intranet de la DREAL.

Le PDE de la DREAL n'est pas figé. C'est au contraire un projet en perpétuelle évolution qui nécessite un suivi, des relances et des nouveautés. Le comité de pilotage mis en place réfléchit à d'autres actions pour l'année 2012. Citons par exemple, la mise en place d'un dispositif de covoiturage interne à la DREAL en l'étendant à la DIRECCTE (qui partage les locaux), la mutualisation des moyens de



Lauréats du challenge « Au travail sans ma voiture »



Les objectifs du PDE :

- Conduire chaque agent à faire évoluer ses comportements vers une mobilité plus durable.
- Réaliser des économies en interne.
- Instaurer un véritable dispositif d'accompagnement du changement.



PERSPECTIVES 2012

- Proposer et animer le dispositif de mise en œuvre du SRCAE :

validation de la gouvernance et mise en place d'un observatoire de suivi

- SRCAE et participation à l'élaboration du Schéma de Raccordement aux EnR :

portage des enjeux énergie et climat dans les documents d'urbanisme, dans le PRAD (plan régional d'agriculture durable), préparation de la prochaine période du PO FEDER

- Contribuer à l'animation du réseau des PCET (plans climat énergie territoriaux) :

accompagner l'élaboration des PCET et rendre les avis de l'Etat sur les documents

- Lutte contre le changement climatique, une dynamique transversale à la DREAL en 2012 avec, notamment :

la charte CO₂ «les transporteurs s'engagent», les volets mobilité et infrastructures, le transport de marchandises, les constructions durables, la précarité énergétique, le développement des EnR, l'adaptation au changement climatique et aux risques, la biodiversité, etc.



PRÉSERVER LES RESSOURCES ET LES PATRIMOINES NATURELS

Le Service Ressources et Patrimoine Naturels (SRPN) conduit ou coordonne les politiques de l'État dans les domaines de la préservation et la valorisation de la biodiversité, de l'eau, des ressources minérales non énergétiques, de l'air, des sites et des paysages. Il est également chargé de la promotion de l'exploitation des énergies renouvelables (éolien, biomasse, photovoltaïque...).

Révision du schéma des carrières de l'Yonne

Instaurés en 1994, les schémas des carrières visent un développement durable du territoire par :

- une gestion économe et rationnelle de la ressource
- la prise en compte systématique des enjeux environnementaux.

Outil de planification à l'usage des décideurs, le schéma des carrières de l'Yonne définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département. Il fixe la politique des matériaux dans le département pour une durée de dix ans et se place dans une démarche environnementale de développement durable.

Le travail de concertation avec les différents acteurs impliqués réalisé en 2011 (élus, administrations, associations de défense de l'environnement, carriers, utilisateurs,...) est venu actualiser le schéma établi en 1997 et qui était alors un des premiers en France. Il intègre les

aspects économiques, l'adéquation entre les besoins et les ressources ainsi que la protection des paysages et des milieux naturels sensibles.

Les enjeux pour l'Yonne sont notamment liés à sa proximité avec l'Île-de-France, à l'approvisionnement de laquelle elle contribue. La question de la ressource en eau est prise en compte à travers le SDAGE Seine-Normandie qui préconise notamment une baisse des prélèvements alluvionnaires.

La mission Air, énergies renouvelables et ressources minières du SRPN a coordonné la rédaction de ce document en 2011. Le projet de schéma est aujourd'hui validé et la consultation du public sera lancée dans le courant du premier trimestre 2012.

Ce travail se prolongera en 2012 avec la révision des documents des trois autres départements bourguignons et la mise en place d'un observatoire régional des matériaux.

Cad战略 des polices de l'environnement

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une police de l'environnement plus lisible, plus cohérente et plus efficace, la coordination exercée par la DREAL dans sa mission de pilotage régional de la politique de contrôle (DREAL en collaboration avec les DIR ONEMA, ONCFS et ONF) s'est traduite en 2011 par l'élaboration d'un cadrage régional des plans de contrôle inter-services départementaux. Il se fonde sur l'identification des enjeux, l'orientation des contrôles sur le territoire et la coordination des suites administratives et judiciaires.

Le travail de concertation a permis de proposer des priorités de contrôle tenant compte des spécificités des territoires de Bourgogne et intégrant les priorités stratégiques des quatre départements, dans le domaine de l'eau et de la nature (morphologie des cours d'eau, plan nationaux d'action pour les espèces protégées, ...).

Cette démarche s'est accompagnée du développement d'un outil d'information géographique

qui compile l'ensemble des données disponibles relatives à l'eau en Bourgogne pour une meilleure appréhension des enjeux locaux.

Le déploiement de la démarche qualité pour la mise en œuvre des missions de police de l'environnement, initiée en 2011 par la DREAL et la DDT de la Côte-d'Or se poursuit en 2012 avec la généralisation du dispositif.

en chiffres...

• Les carrières dans l'Yonne :

L'Yonne comptait au 1^{er} janvier 2010 60 carrières en exploitation, pour une production annuelle d'environ 2 988 000 T soit près de 8,5 T/habitant (2010)

• L'état écologique des masses d'eau superficielles (données 2006-2008) :

- 32 % sont en bon ou très bon état (18 % pour l'état global qui tient compte aussi de l'état chimique)
 - 68 % sont en mauvais état (dont 50 % de qualité indéterminée).
- En Bourgogne, l'objectif d'atteinte du bon état écologique est de 62,4 % de ses masses d'eau superficielles en 2015 (29,4 % en 2021 ; 8,2 % en 2027).



en chiffres...

NATURA 2000

394 950 ha
concernés par un site Natura 2000

12 % du territoire bourguignon

39 espèces animales
et 5 espèces végétales concernées

50 types d'activités encadrées
par le régime d'évaluation des incidences

Incidences Natura 2000

Le réseau Natura 2000 vise à assurer la conservation de certains milieux et espèces à l'échelle européenne. Loin de la mise sous cloche, ce dispositif considère l'homme comme un acteur essentiel. Les usagers des sites Natura 2000 sont les premiers auteurs de mesures positives en faveur de la biodiversité ; ils doivent également s'assurer de l'absence d'incidences dommageables de leurs activités sur les écosystèmes. L'outil de prévention qu'est l'évaluation des incidences permet d'assurer l'équilibre entre préservation de la biodiversité et activités humaines.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats », et existe en droit français depuis 2001. Ce dispositif a fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs depuis 2008 (décrets en 2010 et 2011). Il a été décliné en 2010 et 2011 au niveau de chaque département. La DREAL a assuré la coordination et l'harmonisation pour les activités qui relèvent d'un régime d'encadrement qui leur est propre (ICPE, défrichement, ZDE...).

Le travail se poursuivra en 2012 avec les activités qui ne relèvent d'aucun régime spécifique et dont la prise en compte est déterminée

localement en fonction
des enjeux (arrachage
de haie, routes fores-
tières, drainage, ...),
dans le cadre d'une
concertation avec les
usagers des territoires.

« Il s'agit
au fond de
réconcilier l'homme avec
la nature.
De le persuader de signer
un nouveau pacte avec
elle, car il en sera
le premier
bénéficiaire. »

Jean Dorst, dans « Avant que nature meure »

Sites et paysages : Vézelay et les Climats de Bourgogne

Lors de sa venue à Vézelay en septembre 2010, le Président de la République a souhaité que l'État lance un projet ambitieux de réhabilitation des édifices inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco accompagné d'une démarche partenariale de valorisation globale du site classé du Vézélien.

En 2011, l'État et les collectivités concernées ont donc institué, sous l'égide du sous-préfet d'Avallon, un comité de pilotage et des comités techniques, lesquels ont échafaudé les bases d'une Opération Grand Site et élaboré un projet de convention (10 ans). Suite à l'accord ministériel intervenu fin 2011, la convention cadre sera signée par les partenaires en 2012 ; elle précédera la convention d'application qui devra définir le programme d'actions et le partenariat financier après étude de pré-programmation par un cabinet spécialisé.

La DREAL est en première ligne dans la gestion de ce dossier.

Étape importante de la candidature des Climats au Patrimoine Mondial de l'UNESCO,

la Charte territoriale des Climats de Bourgogne a été signée en avril 2011 par l'État, les collectivités et structures socio-professionnelles concernées. En 2012, la DREAL poursuivra l'accompagnement de la candidature des Climats : participation au Comité Stratégique et Politique, au COPIL, aux commissions thématiques, mise en œuvre des mesures de protections et contribution à la



Site classé du Vézélien :

10 355 ha sur 12 communes
et 1 département, classé le 9 avril 1998.

Site classé de la côte méridionale de Beaune :
4 769 ha sur 12 communes, classé le 17 avril 1992.

1247 climats (parcelles caractérisant un terroir viticole)
sur les côtes de Nuits et de Beaune.

130 sites classés en Bourgogne au titre de la loi du 2 mai 1930.

en chiffres...



PERSPECTIVES 2012

Stratégie Régionale pour la Biodiversité

Le Conseil Régional et l'État initient un processus de concertation pour la rédaction de la Stratégie pour la Biodiversité en région Bourgogne, associant l'ensemble des acteurs et usagers concernés du territoire, avec l'ambition de construire ensemble, en 2012 sur la base d'un diagnostic partagé, un plan d'action permettant la préservation ou la reconquête de la biodiversité régionale.

« La dégradation ou la disparition d'un bien du patrimoine culturel et naturel constitue un appauvrissement néfaste du patrimoine de tous les peuples du monde. »

UNESCO - Convention pour la protection du patrimoine, mondial, culturel et naturel - 1972.

Bilan à mi-parcours du SDAGE



2012 sera la première année de préparation du deuxième cycle de gestion de la Directive Cadre sur l'Eau (2016-2021). Elle mobilisera l'ensemble des acteurs de l'eau. Il s'agira notamment d'établir le bilan à mi-parcours des programmes de mesure des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour déterminer l'état d'avancement des déclinaisons territoriales

Nitrates

Dans le cadre d'une meilleure mise en œuvre de la directive 91/676/CEE dite Directive « nitrates », plusieurs évolutions réglementaires nationales seront mises en œuvre en 2012. Aux programmes d'actions départementaux succèdent ainsi des programmes régionaux dont les modalités d'application seront déterminées sur la base des travaux d'un Groupe Régional d'Expertise Nitrates.

Qualité de l'air : PPA de Dijon et Chalon

Les plans de protection de l'atmosphère (PPA) définissent les objectifs permettant de ramener les niveaux de concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau inférieur aux valeurs limites, à l'intérieur des agglomérations de plus de 250 000 habitants. Les PPA de Dijon et de Chalon-sur-Saône définiront pour ces deux agglomérations les mesures adaptées, ainsi que les mesures spécifiques à mettre en œuvre en cas de pics de pollution.



PRÉVENIR LES RISQUES POUR LA SÉCURITÉ DES CITOYENS

La Bourgogne est concernée par le risque naturel d'inondation et des risques technologiques liés pour les plus importants à la présence d'établissements Seveso mais aussi de manière plus diffuse avec les autres Installations Classées pour l'Environnement (ICPE). Les missions du Service Prévention des Risques (SPR) et des unités territoriales (UT), pour ce qui concerne le domaine des ICPE, visent à :

- prévenir les risques accidentels en garantissant l'instruction des dossiers et la performance des contrôles, la réduction de la vulnérabilité, la surveillance, l'information, et en développant la prise en compte dans les documents d'urbanisme des risques technologiques (PPRT) et naturels (PPRN).
- connaître et prévenir les risques chroniques, notamment en développant une approche par bassin versant, permettant d'identifier les pressions exercées par les pollutions diffuses sur les milieux ; prévenir les conséquences des risques d'inondations par débordement de cours d'eau, de ruissellement dans les zones viticoles, de mouvements de terrains, de retrait-gonflement d'argiles ou d'effondrement de cavités souterraines.

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords des exploitations industrielles existantes. Instauré par la loi « risque » de 2003, le PPRT concerne l'ensemble des installations Seveso seuil haut.

Le PPRT vise à définir, en concertation avec les parties intéressées, des règles d'utilisation des sols compatibles avec l'activité à l'origine des risques, les projets de développement locaux et les intérêts des riverains.

L'élaboration d'un PPRT compte les grandes étapes suivantes :

- La définition du périmètre d'étude, réalisée par la DREAL en relation avec la DDT concernée
- La définition de l'aléa, établie par la DREAL à partir des phénomènes identifiés dans l'étude de dangers et retenus pour l'élaboration du PPRT.
- L'étude de la vulnérabilité des biens et personnes potentiellement exposés et l'examen des mesures de réductions possibles assuré par la DDT.
- L'élaboration et la discussion avec les personnes et organismes associés (POA), de la stratégie d'utilisation de l'espace, puis du règlement du PPRT.
- Le règlement, établi par la DDT en collaboration avec la DREAL. Ce règlement définit notamment des zones de prescriptions (renforcement des vitres par exemple), voire de préemption ou d'expropriation pour les tiers les plus expo-

La région Bourgogne comptait initialement 20 établissements relevant de la directive Seveso seuil haut concernés par la mise en œuvre d'un PPRT. Faisant suite à différentes évolutions intervenues depuis l'engagement des travaux, ce sont aujourd'hui 16 PPRT qui doivent être conduits à l'approbation pour 18 établissements concernés par ces plans.



Le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE) de gaz à effet de serre (GES)

Ce système (SCEQE) a été mis en place en 2005 par l'Union européenne afin de respecter les engagements pris lors du protocole de Kyoto (diminuer en 2008 de 8 % ses émissions de GES par rapport à 1990). Il se divise en plusieurs périodes.

En Bourgogne, une trentaine d'installations sont concernées par les 2 premières phases. On peut les séparer en deux groupes : l'industrie et le chauffage urbain. Ce dernier représente environ 45 % des installations et 20 % des émissions de GES.

Lors de la troisième phase préparée en 2011, une dizaine d'installations du groupe industrie vont intégrer le SCEQE. Leurs émissions de GES représentent 10 % des quotas alloués en Bourgogne lors de la phase II.

Le rôle de l'inspection des installations classées (IIC) est multiple :

- en début d'une nouvelle phase, il s'agit d'établir la liste des installations entrant dans le système puis d'instruire et de valider les demandes d'allocations de quotas gratuits.
- durant chaque phase, l'IIC instruit et valide les plans de surveillances des émissions de GES établis par les exploitants des installations.
- chaque année, elle vérifie et valide les quantités d'émission de GES déclarées par les exploitants.

FIN 2011, 6 PPRT APPROUVÉS

5 PPRT le seront au 1er semestre 2012
soit 65 % des PPRT de la région

CONTRÔLE DES ICPE PAR LES INSPECTEURS
DE LA DREAL EN 2011 :

- 555 inspections donc 57 inopinées
 - 860 contrôles pondérés
- (En augmentation par rapport à 2010)



Mise en œuvre de la directive inondation

La directive « inondation » 2007/60/EC du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondations, s'articule autour de trois grands objectifs qui se déclinent à l'échelon du district hydrographique ou de l'unité de gestion considérée, auxquels sont associés des délais de réalisation.

Les trois objectifs sont :

- L'Évaluation Préliminaire des Risques d'Inondation (EPRI) pour décembre 2011.
- L'établissement de cartographies sur les Territoires à Risque important d'Inondations (décembre 2013).
- L'élaboration d'un plan de gestion des risques d'inondation présentant les objectifs de gestion fixés et les mesures retenues pour les atteindre (décembre 2015).

La région Bourgogne est concernée par les districts Seine Normandie, Loire Bretagne et Rhône Méditerranée Corse.
L'année 2011 a été marquée par la réalisation des Enveloppes Approchées des Inondations Potentielles (EAIP) sur les districts et la rédaction de l'EPRI.

Ces EPRI présentent :

- Des cartes du district hydrographique.
- Une description des inondations survenues dans le passé et ayant eu des impacts négatifs significatifs sur la santé humaine, l'environnement, le patrimoine culturel et l'activité économique.
- Une évaluation des conséquences négatives potentielles d'inondations futures en termes de santé humaine, d'environnement, de patrimoine culturel et d'activité économique.

Une consultation des parties prenantes sur chaque bassin a été menée lors de l'automne 2011 afin de pouvoir intégrer leurs avis avant la validation des EPRI par les préfets coordonnateurs de bassin en décembre 2011.

Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la DREAL Bourgogne assure les missions de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques pour les quatre départements de la région. Cette mission concerne le contrôle d'environ 4 000 barrages et 400 km de digues.

Une convention d'appui technique a été passée entre la DREAL Bourgogne et les pôles inter-régionaux de la DREAL Franche-Comté (pour les barrages de classe A, B et certains C) et la DREAL Pays-de-Loire (pour les digues de la Loire dans la Nièvre).

Le nombre d'ouvrages hydrauliques de Bourgogne est estimé à :

CLASSES	BARRAGES	DIGUES
	Retenues et digues de canaux	
A	10 classés	x
B	10 classés	17 km classés et 6 km potentiels restant à classer
C	10 classés 17 en cours de classement	30 km classés et 80 km potentiels restant à classer
D	potentiel de 4 000 ouvrages	potentiel en cours d'évaluation

CONTRÔLES DE L'ANNÉE 2011 / OUVRAGES HYDRAULIQUES INSPECTÉS :

Barrages : 7 de classe A, 1 de classe B et 1 de classe C
Digues : 1 digue de classe C (1 km)

AVIS SUR CLASSEMENT AUX DDT (VISITES TERRAIN ET ÉLABORATION DE FICHES) :

Barrages : 9 de classe C et 4 de classe D
Système d'endiguement de la Saône-Doubs (4 km) et de la Loire (remblais routiers et ferroviaires)

VISITES TERRAIN POUR CONNAISSANCE DE CERTAINS OUVRAGES :

- 14 barrages visités
- Digues de classe B (Nevers et Decize)
- Établissement d'une note méthodologique pour aider



en savoir +
www.bourgogne.developpement-durable.gouv.fr





PERSPECTIVES 2012

Conduire à l'approbation 70% des PPRT :

avant la fin de l'année 2012, soit 12 PPRT et entreprendre les actions nécessaires à l'avancement et la perspective d'approbation des 4 autres PPRT au cours de l'année 2013.

Contrôler la sécurité des ouvrages hydrauliques :

inspections de barrages : 10 de classe A (les plus importants en taille et volume de retenue), 7 ouvrages de classe B et 5 ouvrages de classe C. Auxquelles s'ajoutent 3 jours de contrôles de digues (environ 20 km selon difficultés décelées).

Finaliser l'étude historique visant à établir une doctrine sur le ruissellement sur la côte viticole en Bourgogne.

177 communes de Côte-d'Or et Saône-et-Loire sont concernées pour prévenir le risque existant. Les phases du projet intègrent la cartographie des aléas, la définition des outils appropriés pour lutter contre le risque de ruissellement, la cartographie des enjeux et la mise en œuvre des outils.

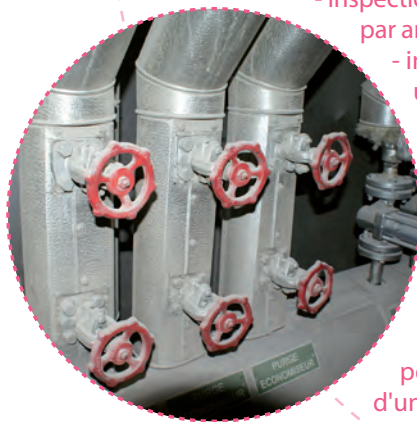
Assurer 837 contrôles pondérés au titre de l'inspection des ICPE.

Le choix de ces inspections tient compte du programme pluriannuel de contrôle :

- inspection des établissements prioritaires (au moins une fois par an)
- inspection des établissements à enjeux (au moins une fois tous les 3 ans)
- inspection obligatoire de tous les établissements au moins une fois tous les 7 ans

Instruction des demandes d'autorisation d'ICPE comportant des éoliennes

Il est prévu que ces demandes d'autorisation fassent l'objet d'une instruction des 2 procédures de permis de construire et d'autorisation ICPE en moins d'un an en adoptant des modalités d'instruction performantes entre les directions départementales des territoires et la DREAL.





DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET SON EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le service Logement et Constructions Durables (SLCD) anime et évalue les politiques régionales du logement social et privé. Il participe à la connaissance des territoires et des besoins, notamment en ce qui concerne le marché du logement. Dans le domaine des constructions durables, il veille à la mise en œuvre des politiques publiques issues du Grenelle Environnement (État exemplaire, qualité, efficacité énergétique, rénovation)



La mise en œuvre d'un programme national de lutte contre la précarité énergétique

Le programme « Habiter Mieux » porté par l'ANAH et visant à lutter contre la précarité énergétique des propriétaires occupants aux revenus modestes a été mis progressivement en place en Bourgogne.

Pour la période 2011-2017, l'objectif bourguignon de logements à traiter est de 11 490 logements (2 523 pour la Côte-d'Or ; 2 191 pour la Nièvre ; 4 147 pour la Saône-et-Loire et 2 629 pour l'Yonne)

En effet, la Bourgogne fait partie des régions potentiellement les plus concernées pour la mise en œuvre de ce programme en raison de l'existence d'un bâti très ancien et par conséquent très énergivore. Par ailleurs, elle compte également une nombre important de propriétaires occupants âgés et éligibles aux aides de l'ANAH.

Afin de prendre en compte la mise en place nécessairement progressive de ce programme, un objectif « plancher » de 4 213 logements pour la période 2011-2013 a été fixé.

« Cette action devrait à terme réduire les factures énergétiques et de chauffage et limiter leur poids dans le budget du foyer. Pour résumer : avant on apaisait la douleur sans la traiter ; désormais on s'attaque directement aux causes du mal »

Philippe Pelletier, président du comité stratégique du plan bâtiment Grenelle (les cahiers de l'ANAH juin 2010)

en chiffres...

- 219 logements financés pour un objectif de 700 : un résultat modeste qui s'explique par le temps nécessaire par la mise en place des dispositifs partenariaux
- 5 Contrats Locaux d'Engagement (CLE) couvrant la totalité de la région Bourgogne ;
- 70 % des logements financés devraient bénéficier d'un gain énergétique supérieur à 30 %
- 0,9 M€ ont été consommés sur une dotation de 4,5 M€ de crédits en 2011, faible consommation due au démarrage du programme

Recentrage des aides à la pierre pour les zones où le marché du logement est tendu

Ce recentrage a été opéré au niveau national afin que la construction neuve de logements locatifs sociaux se réalise dans les territoires où les besoins sont les plus criants.

Or, il s'avère que les résultats des principaux indicateurs de tension du marché, tels que la vacance du parc où le niveau des loyers privés, témoignent de la faible tension globale en matière de logement en Bourgogne, qui est de ce fait classée dans le groupe des régions les « moins tendues » de France.

Ce constat explique que les objectifs de construction neuve de logements locatifs sociaux (PLUS-PLAI) fixés par le Ministère aient diminué par rapport à ceux de l'année 2010 pour atteindre 730 PLUS et 290 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration).

- 356 logements très sociaux financés (PLAI) , soit au-delà de l'objectif fixé. Ils bénéficieront aux populations les plus modestes ;
- 78 % des opérations financées se trouvent dans les grandes agglomérations bourguignonnes

En chiffres...





La mise en œuvre de la réglementation thermique 2012 (RT 2012)

La hausse des prix de l'énergie fait que la facture annuelle de chauffage pèse encore plus lourdement sur le pouvoir d'achat des ménages modestes.

Aussi afin de réduire durablement les dépenses énergétiques, le Grenelle Environnement prévoit la mise en œuvre d'un programme de réduction des consommations énergétiques des bâtiments qui se traduit, pour les constructions neuves, par la nouvelle réglementation thermique, dite RT 2012.

La nouvelle réglementation thermique est un enjeu fort du Grenelle Environnement.

Elle a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50kwhEP/(m²/an) en moyenne, c'est à dire une division par 2 à 3 des consommations, suivant le type de bâtiment, par rapport à la RT 2005.

Le plafond de 50kwhEP/(m²/an), valeur moyenne du label « bâtiment basse consommation » de la RT 2005, va devenir la référence dans la construction neuve à horizon 2012. Ce saut qualitatif permettra de prendre le chemin des bâtiments à énergie positive en 2020.



- 42,5 % de l'énergie est actuellement consommée par le secteur du bâtiment (plus gros consommateur)
- 23 % des gaz à effet de serre sont générés par le secteur du bâtiment
- 5 rencontres avec les professionnels organisées en Bourgogne en 2011

en chiffres...





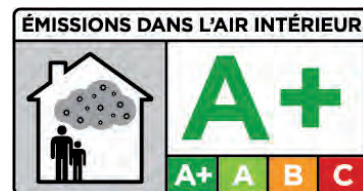
PERSPECTIVES 2012

Les priorités 2012 s'inscrivent dans la continuité de celles de l'année 2011, à savoir :

- Un recentrage accentué des aides à la pierre pour le logement social en direction des zones dont le marché du logement est tendu ;
- Une accélération dans la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants ;
- Une accélération des dispositifs visant à améliorer la performance énergétique du parc immobilier dans son ensemble et plus particulièrement du parc résidentiel, tant public que privé ;
- L'amélioration de la connaissance fine des territoires et de leur fonctionnement par le biais d'outils tels que les observatoires, avec pour corollaire la diffusion et le partage de cette connaissance à l'ensemble des partenaires locaux.

ou dans la nouveauté :

La sensibilisation à la qualité de l'air intérieur qui est un fort enjeu de santé publique avec notamment l'étiquetage obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 des nouveaux matériaux de construction et de décoration.



VERS UNE MOBILITÉ ET DES TRANSPORTS DURABLES

Le Service Transports (ST) conduit l'amélioration des conditions de déplacement des personnes et des marchandises, dans un souci de sécurité optimale et de développement des modes de transport alternatifs à la route. Il est chargé de la maîtrise d'ouvrage des aménagements du réseau routier national et autoroutier non concédé, du contrôle et de la réglementation du transport et des véhicules.



Le ferroviaire en mouvement

Le 11 décembre 2011 a été mise en service la première phase de la LGV Rhin-Rhône. Œuvre de Réseau Ferré de France (RFF), maître d'ouvrage et de la SNCF, exploitant, cette ligne n'aurait pu voir le jour, sans le travail mené par l'État et les nombreux partenaires du projet dont le conseil régional de Bourgogne, le conseil général de la Côte-d'Or et la communauté d'agglomération du Grand Dijon.

Cette offre TGV s'inscrit dans le nouveau service généralisé de cadencement des trains.

Pour mieux maîtriser les circulations et les importants travaux de modernisation du réseau et concilier les trafics des TER, TGV et fret, RFF et la SNCF ont mis en place des horaires et des correspondances mieux organisées et plus lisibles pour la clientèle.

La DREAL a joué aux côtés de RFF et de la SNCF un rôle important de relais d'information et de coordination de la communication sur ces nouveaux horaires.

Enfin, 2011 a été l'année de nais-

sance du 2^{ème} Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) en Bourgogne. Après l'OFP du Morvân, c'est l'OFP du Châtillonnais et de l'Auxois qui a démarré ses activités d'entretien des voies.

Véritables PME ferroviaires, ces opérateurs entretiennent et gèrent l'exploitation sur des petites lignes dédiées au fret, préalablement remis en état par des financements de l'État et de RFF.

Elles peuvent également assurer des prestations de transports directement pour des chargeurs. La DREAL accompagne RFF et les chargeurs dans l'émergence et la mise au point de ces structures.



« Inventer
le modèle
ferroviaire
de demain »

Nathalie Kosciusko-Morizet lors des Assises du Ferroviaire

en chiffres...

- Dijon-Strasbourg :
2h en TGV Rhin-Rhône

- Dijon-Lyon : un train toute
les 1/2 heure en heure de pointe

- 1/3 du trafic
de marchandises
en provenance de la région
(céréales, granulats, bois, etc.)
empruntent les plus
petites lignes ferroviaires



Des transports routiers plus économes en rejet de CO₂

Le Ministère du Développement durable et l'ADEME ont élaboré un dispositif baptisé « Objectif CO₂, les transporteurs s'engagent » destiné à réduire les émissions de CO₂ par la mise en œuvre d'un plan global d'actions au sein de leur entreprise (formation à l'éco-conduite, pneu vert, diminution des kilomètres à vide, ...).

La DREAL a mis en place un comité régional regroupant la préfecture de Région, le Conseil Régional et l'ADEME et les représentants de la profession. Sur la période 2009-2012, il s'est fixé pour objectif d'engager 50 entreprises du transport routier de marchandises dans cette démarche. L'objectif est aujourd'hui dépassé. 52 entreprises sont actuellement engagées, certaines sont actuellement dans la phase préliminaire d'auto-évaluation, d'autres terminent le troisième et dernier exercice de leur engagement. Ces entreprises regroupent la moitié du parc moteur bourguignon.



Le 20 septembre 2011, la démarche a été étendue, au niveau national, aux transports routiers inter-urbains de voyageurs. En Bourgogne, 15 entreprises sont engagées dans cette démarche et devraient concrétiser leur engagement en 2012. Ces 15 entreprises représentent directement ou via leur filiale, près de 70 % du parc d'autocars bourguignons en circulation.

le Tunnel en chiffres...

- 270 000 m³ de déblais
- 26 000 m³ de béton
- 560 tonnes d'acier
- longueur tube nord : 612 m
- longueur tube sud : 586 m
- une pente d'environ 6 %

La LiNo s'étire

Après avoir travaillé pendant 2 ans entre la RD 971 (Talant) et la RD 107A (Ahuy), la tranchée couverte de Daix s'est achevée.

La réalisation du contournement nord ouest de Dijon (LiNo) s'est étendue coté Talant avec l'étape clé du percement du tunnel (deux tubes de 600 m environ). La conduite de ces importants travaux souterrains a intégré d'emblée un système de management environnemental (SME) et ce, avec succès, à en juger par le très bon résultat de l'audit de suivi de la certification ISO 14 001 obtenue en fin d'année 2011. Ce SME est garant du respect des milieux naturels et habités pendant toute la phase de construction de cette nouvelle infrastructure.

en chiffres...

- 81 % des échanges commerciaux sont assurés en France par les poids lourds.
- Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) produites par les véhicules de plus de 3,5 tonnes (poids lourds, bus et cars) représentent 8,7 % des émissions totales en France.

Entrée du Tunnel de Talant





PERSPECTIVES 2012

L'observatoire des mobilités

La connaissance et le management de la mobilité en région sont nécessairement partagés entre de nombreux acteurs. Afin d'agir de concert vers une évolution des parts modales en faveur des modes alternatifs à la « voiture solo », la DREAL pilote depuis fin 2011 un groupe de travail regroupant les différentes autorités organisatrices de transports (région, départements, agglomérations), le SGAR, la CRCI, les DDT, l'INSEE, RFF et la SNCF. L'année 2012 mettra en valeur les premiers travaux.

LiNo : les travaux à engager en 2012 assureront la continuité entre la plateforme de l'A38 et l'échangeur Pompidou, extrémité actuelle de la rocade est.



Ils permettront de traverser le site de l'ancienne décharge de Dijon côté rocade et de relier la Peute Combe à la vallée de l'Ouche. Le chantier pourra alors s'étendre sur tout le linéaire à partir de la fin du creusement du tunnel prévu à l'automne 2012. Viendra ensuite la construction des chaussées sur l'ensemble de ce contournement long de 6,5km.



Objectif CO₂ : les grandes entreprises ont été mobilisées... Cap sur les entreprises moyennes.

En proposant la démarche « Objectif CO₂ » aux entreprises possédant un parc compris entre 15 et 30 véhicules, l'objectif est d'engager un nombre suffisant de nouvelles entreprises couvrant – 15 % du parc soit 1 500 véhicules moteur.



Ces PME ne disposent pas des mêmes moyens que les grandes entreprises pour s'engager. Un préalable au lancement de l'action est donc de redéfinir avec la profession une méthodologie appropriée et de pouvoir s'appuyer sur un prestataire externe qui assurera leur accompagnement. L'ADEME, le Conseil Régional et la DREAL travaillent à la mise en place de cette assistance.

LES UNITÉS TERRITORIALES

La DREAL exerce ses missions sous l'autorité du préfet de région et sous l'autorité fonctionnelle des préfets de départements pour les missions relevant de leurs compétences. A ce titre, les unités territoriales (UT) assurent le relais de proximité de la DREAL.

Les unités territoriales exercent dans chaque département les missions de la DREAL dans les domaines de la prévention des risques et du contrôle technique des véhicules.

UNITÉ TERRITORIALE CÔTE D'OR

Focus sur un fait marquant de l'UT en 2011

Réduction des flux polluants dans les rejets d'eau.

(Site de la Société SMURFIT PARNALLAND)

Suite à une inscription planifiée en janvier 2010, les résultats d'auto-surveillance des rejets aqueux de la Société SMURFIT PARNALLAND à Nuits-Saint-Georges, qui exerce une activité de cartonnerie et d'impression, ont fait apparaître une concentration pour la demande chimique en oxygène (DCO qui permet d'évaluer la charge polluante des eaux usées) de l'ordre de 26 grammes par litre et une concentration en cuivre de l'ordre de 50 milligrammes par litre. Ces valeurs sont 10 fois la norme autorisée pour la DCO et 100 fois pour le cuivre.

La conséquence directe de ces résultats s'est traduite par une teneur importante en cuivre des boues de la station d'épuration (STEP) de Quincey. En effet, la concentration en cuivre des boues de cette dernière était à un tel niveau que l'épandage sur les terres agricoles allait devenir impossible, la seule filière d'élimination pour ces boues aurait été l'incinération.

Aussi, l'exploitant s'est vu prescrire en Conseil de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST), une étude « eau » en mai 2010. Cette dernière lui a permis de mener une réflexion sur son process et de mettre en place de bonnes pratiques environnementales.

Deux cuves de récupérations des effluents ont également été installées en septembre 2011. La première permet de collecter l'eau de lavage et de la traiter comme un déchet. La seconde permet d'homogénéiser l'eau de rinçage et d'effectuer un rejet vers la STEP par bâchée.

A ce jour, les concentrations du rejet aqueux restent élevées mais le flux de DCO a été divisé par deux et le flux de cuivre est inférieur à 5 grammes par jour soit une diminution de l'ordre de 95%.

PERSPECTIVES 2012

- Réalisation d'environ 131 visites d'inspection sur l'ensemble du département

- Poursuite de l'action nationale « réduction des substances dangereuses dans l'eau » pour environ 47 établissements

- Poursuite des réductions de consommation et des rejets d'eau industrielle pour deux établissements industriels (à Longvic et à Montbard)



LES UNITÉS TERRITORIALES



UNITÉ TERRITORIALE NIÈVRE / YONNE

Focus sur le contrôle technique des véhicules légers par l'UT en 2011

Le contrôle technique des véhicules répond à 2 grands enjeux portés par le Ministère du Développement durable et formalisés à la fois dans le Code de la route et dans le Code de l'environnement : la sécurité routière puisqu'il permet de vérifier le bon état technique du véhicule et la qualité de l'air puisqu'il doit s'assurer que les véhicules respectent les valeurs limites d'émission pour leurs gaz d'échappement.

Le contrôle technique des poids lourds a été confié à des organismes privés en 2005 rejoignant ainsi les modalités existantes pour les véhicules légers. La DREAL assure l'instruction des dossiers d'agrément des centres et des contrôleurs ainsi que la surveillance de ces centres.

Cette surveillance porte sur les conditions d'organisation des centres,

compétence et l'intégrité des contrôleurs, la conformité des matériels, et le respect des exigences réglementaires.

Les contrôles inopinés ont été renforcés en 2011 et ils ont permis de détecter des situations de laxisme pour certains contrôles qui ont même abouti pour 3 d'entre eux à des suspensions temporaires de l'agrément préfectoral du contrôleur et/ou du centre de contrôle.

Le premier cas a concerné des oublis manifestes d'étapes réglementaires de contrôle, un simple procès verbal ayant été délivré pour un véhicule équipé d'un pneu lisse malgré le risque manifeste en terme de sécurité routière.

Le second cas a concerné un opérateur qui réalisait des réparations sur le véhicule qu'il contrôlait. Enfin, la troisième situation et la plus grave a porté sur des visites de complaisance.

Nous ne vivons pas les actions de surveillance de la DREAL comme des contraintes, au contraire, elles nous permettent de nous remettre en question et ainsi de nous améliorer dans la pratique de notre activité».

Témoignage d'un responsable d'un centre de contrôle technique

UNITÉ TERRITORIALE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Focus sur la gestion du site pollué de THEMEROIL à VARENNES LE GRAND (71)

La société des huiles THEMEROIL a exploité depuis les années 80 une installation de traitement d'huiles usa-

L'historique du site montre qu'une partie des déchets liés à ces activités ont été éliminés sur place. Le site est ainsi pollué par des Composés Organiques Volatils (COV) et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) du fait des stockages de goudrons sulfuriques et des culots de distillation provenant de la régénération des solvants chlorés.

Les analyses piézométriques réalisées dans le cadre du suivi réglementaire de la qualité de la nappe d'eau souterraine au droit et à proximité du site ont montré une forte résurgence de la pollution depuis 2009. Dans une moindre mesure, la présence de PCB dans les sédiments des fossés du site a également été constatée en 2009.

Ne pouvant répondre à ses obligations en matière de dépollution du site, la société a été mise en liquidation judiciaire en avril 2011. Cette situation a conduit le préfet de Saône-et-Loire, après avis du ministère en charge de l'Écologie, à confier à l'ADEME la dépollution du site.

Cette opération constitue l'un des chantiers de dépollution les plus importants financièrement retenus en 2011 au niveau national. Les travaux s'étaleront de 2012 à 2016 comprenant les phases d'enlèvement des déchets superficiels et enfouis, de dépollution des sols et de la nappe d'eau souterraine.

PERSPECTIVES 2012

- Réalisation d'environ 180 visites d'inspection sur l'ensemble du département de Saône-et-Loire.

- Poursuite de l'action nationale « réduction de substances dangereuses dans l'eau » pour environ 40 établissements de Saône-et-Loire (exploitation des rapports d'analyses).

- Rattachement prévu d'un nouveau constructeur de véhicules agricoles Suédois Väderstad à la DREAL BOURGOGNE

En chiffres...

Sur les 198 centres de contrôles de véhicules légers que compte la Bourgogne :

- 44 sont implantés dans le département de l'Yonne
- 29 dans le département de la Nièvre.

En 2011, 14 opérations de surveillance ont été menées par l'unité territoriale Nièvre / Yonne de la DREAL sur ces 2 départements.

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le Secrétariat Général (SG) a pour mission d'assurer le support de proximité de la DREAL et certaines missions de coordination, de pilotage et de gestion au niveau de la zone de gouvernance Bourgogne. Les missions de proximité sont la gestion du personnel, l'informatique, la logistique, l'hygiène et la sécurité, la gestion financière, le contentieux, la commande publique, la formation et le médico-social.

Les missions de niveau régional concernent la gestion administrative et la paye des agents du Ministère du Développement durable, la formation régionale, l'harmonisation régionale des primes et promotions et le rôle de responsable des Budgets Opérationnels de Programmes (BOP) pour les effectifs de la zone de gouvernance.

FAITS MARQUANTS 2011



- Le principal fait marquant de 2011 est le déménagement de l'ensemble des services de la DREAL sur un même site : l'immeuble Voltaire à Dijon. Cette opération a été complexe dans sa conception et dans sa réalisation et a permis, outre la constitution du service en une seule entité, de faire un pas en avant au niveau du confort des agents et des technologies mises en oeuvre. Cette opération, 9 mois après, est une vraie réussite. Les agents du groupe informatique et logistique ont été mobilisés : techniciens informatiques pour créer une nouvelle architecture commune à la DREAL, logisticiens pour les achats, équipements, le suivi du chantier de rénovation et le déménagement.

Travaux de rénovation au Voltaire



- Le PSI gestion administrative et paye a été déployé sur l'ensemble du périmètre des 2 000 agents du Ministère du Développement durable de la région Bourgogne au printemps 2011. Cette restructuration des tâches de gestion administrative et financière au niveau régional a nécessité un très fort investissement de l'ensemble des agents et services en accompagnement du changement.

PERSPECTIVES 2012



- L'année 2012 sera marquée par plusieurs actions de consolidation de l'action du Secrétariat Général : mise en place d'un contrôle interne sur le respect des procédures, élaboration d'un plan de convergence informatique, déploiement d'actions visant à renforcer la sécurité informatique, poursuite du déploiement du contrôle interne comptable, mise en place d'un processus qualité sur l'activité de gestion administrative et paye du PSI.

- Un autre axe vise à acquérir une vision stratégique et prospective des ressources humaines en Bourgogne. Il s'agit de déployer divers outils visant à avoir les bonnes compétences sur les missions stratégiques du Ministère en Bourgogne. Cela passera par la mise en place d'une gestion prévisionnelle des RH et par des plans de formation adaptés.

LE PÔLE SUPPORT INTÉGRÉ (PSI) GESTION ADMINISTRATIVE ET PAYE

Le PSI a pour mission la gestion administrative et la paye des agents de statuts des Ministères du Développement durable et des Finances de toute la région Bourgogne, quel que soit leur service d'affectation (DREAL, directions départementales interministerielles, centres de formations (CVRH) et préfectures).

Le PSI produit également les documents permettant le lancement des procédures collectives (promotions, primes, réductions d'ancienneté) et organise les Commissions d'affectation régionales d'adjoints administratifs et de dessinateurs.

Enfin, le PSI est l'expert régional dans le domaine des retraites. Il gère le droit à l'information des agents, instruit et analyse les dossiers transmis par les services.

FAITS MARQUANTS 2011

L'intégration régionale

En 2011, le PSI a intégré la gestion de la Saône-et-Loire et celle de la Nièvre. Le pôle gère désormais l'ensemble des agents de Bourgogne. Ainsi, 27 409 mouvements de paye ont été passés en 2011 pour environ 2 000 agents fonctionnaires, contractuels ou OPA, les vacataires du canal et les formateurs rémunérés par le CVRH de Mâcon.

La réforme des retraites

Les premières mesures d'application de la loi du 9 novembre 2010 sont entrées en vigueur et ont largement impacté l'activité du PSI. En voici les principales :

- départ anticipé pour les mères de trois enfants : disparition progressive du dispositif depuis le 1er juillet 2011 ;

- carrières longues : élargissement aux agents ayant travaillé avant 18 ans ;

- minimum garanti : restriction des modalités d'attribution ;

- relèvement de l'âge de départ à la retraite : premier palier de 4 mois pour les agents nés après le 1er juillet 1951.

Au total, 120 dossiers de retraite environ ont été instruits par le PSI en 2011.

La prime de fonction des résultats (PFR) appliquée aux agents de catégorie B administratifs

A l'instar des agents de catégorie A administratifs en 2010, la PFR remplace depuis cette année les anciennes primes allouées aux secrétaires administratifs et aux contrôleurs des transports terrestres, et modifie le système de modulation. Désormais, la part fonction est en lien direct avec la fiche de poste, et la part résultats doit récompenser les efforts fournis.

Sur ce chantier, le PSI est notamment intervenu dans le calcul du coefficient du maintien de rémunération, qui sert de référence pour la fixation du coefficient de résultat de l'agent.

PERSPECTIVES 2012

• Fiabilisation des comptes individuels retraite :

Plus encore qu'en 2011, l'accent sera mis sur la fiabilisation des comptes des agents car, au 1^{er} janvier 2013, le PSI préliquidera directement les pensions sur la base de ces comptes. Jusqu'alors, le bureau des pensions (administration centrale) effectuait ce travail.

• Modification du périmètre de gestion :

En 2012, la gestion et la paye des agents de catégorie A remonte au niveau central. En revanche, le PSI sera chargé de l'intégralité de la gestion des agents de catégorie B (SA, TSE, CTT). Cette nouvelle organisation intervient dans l'optique du passage à l'opérateur national de paye (ONP) à l'horizon 2015.

• Le contrôle interne de paye :

Le PSI va se doter d'outils qui lui permettront de continuer à perfectionner et renforcer le contrôle de la paye.

MISSION PILOTAGE DE LA PERFORMANCE ET DE LA GESTION

La Mission du Pilotage de la Performance et de la Gestion (MPPG) assiste la direction et anime les services dans l'élaboration et le suivi des budgets annuels ainsi que des contrats de projet État-Région et des fonds européens pour ce qui relève des missions de la DREAL Bourgogne.

FAITS MARQUANTS 2011

Après la finalisation des six documents de budgets opérationnels de programme (BOP) de responsabilité DREAL, leur suivi a permis une consommation optimale des moyens en 2011 : les synthèses régulières des contributions des services, faites à partir de leurs contacts avec les unités opérationnelles (principalement les directions départementales des territoires - DDT), ont permis des mouvements de crédits avec les administrations centrales, fluides et ponctuelles.

La préparation, dès le début de l'été, du budget 2012 a permis le bon déroulement du dialogue de gestion en milieu d'automne, avec les directions de programme.

Le dispositif contractuel 2007-2013 (fonds européens, contrat de projet État-Région bourguignon, plan Loire, plan Rhône, plan Seine) a fait l'objet d'un suivi attentif en vue d'un bon achèvement de la période : les taux de programmation 2007-2011 ont été confrontés à la liste des opérations pressenties pour 2012-2013.

La préparation des comités régionaux de programmation unique des fonds européens, pour ce qui relève des mesures pilotées par la DREAL, et l'organisation des réunions du comité régional relatif au plan Loire ont permis la programmation des dossiers 2011 présentés.

PERSPECTIVES 2012

• La formalisation du plan d'actions 2012 de la DREAL et son suivi trimestriel s'inscrivent en 2012 dans une démarche globale selon deux processus qualité, associant élaboration/suivi du budget et élaboration/suivi du plan d'actions.

Il prend en compte les principaux documents de pilotage :

- la nouvelle stratégie ministérielle élaborée en décembre 2011
- le plan d'action stratégique de l'État en région
- le document de stratégie régionale
- les engagements de service de la DREAL auprès des préfets de département.

L'objectif est de donner une visibilité pour le travail des agents de la DREAL au quotidien et d'affirmer une cohérence dans l'action.

• Un des chantiers importants sera la déclinaison en infra régional de la méthode dite « budget base zéro » de répartition des moyens 2013 entre les régions par les directions de programme.

Les critères par programme seront ensuite examinés avec les unités opérationnelles (DDT, ...) à la lumière des données disponibles dans différents domaines (production, respect de l'environnement, productivité...)

• L'attention portée sur la fin de la période 2007-2013 pour les contrats européens et État-Région est maintenue en 2012. Parallèlement, débiteront les travaux d'élaboration des contrats 2014-2020.

MISSION QUALITÉ ENVIRONNEMENT

La DREAL Bourgogne s'est engagée, dès sa création en janvier 2010, dans une démarche intégrée qualité et environnement, selon les normes ISO 9001 (management de la qualité) et 14001 (management environnemental).

La mise en place d'un système de management qualité et environnement permet :

- de répondre au plus près aux attentes de nos bénéficiaires,
- d'apporter de la visibilité aux actions conduites,
- d'apporter des outils structurants aux modes de fonctionnement et de production,
- l'amélioration continue de nos modes de travail,
- la limitation des impacts de nos activités sur l'environnement.

La DREAL Bourgogne est certifiée par l'organisme Ecopass sur le périmètre suivant :

Norme ISO 9001, pour le siège de la DREAL et les unités territoriales concernées par ces activités :

- Instruction : demande d'autorisation d'exploiter une ICPE, réception de véhicules ou de citernes (complexes), maîtrise d'ouvrage routière.
- Contrôle : programmation et réalisation des visites d'inspection d'ICPE, surveillance des CCVL, CCPL et organismes agréés au titre de l'ADR, surveillance des organismes habilités pour le contrôle des équipements sous pression.
- Gestion de données : analyse en régie de la qualité des eaux par des paramètres biologiques.

Norme ISO 14001 :

- Activités liées au fonctionnement de la DREAL travail de bureau et déplacements pour l'ensemble des implantations de la DREAL.
- Activité du laboratoire d'hydrobiologie localisé au siège.

Ces certifications constituent un gage de sérieux et de professionnalisme vis à vis de nos bénéficiaires et donneurs d'ordre et de pérennité pour notre démarche.

FAITS MARQUANTS 2011

Après avoir axé son travail en 2010 sur la construction de son système de management qualité et environnement, la DREAL Bourgogne s'est attachée en 2011 à élargir le champ des activités couvertes par la certification ISO 9001. Ce travail a impliqué de nombreux agents. L'extension de certification obtenue en octobre 2011 concrétise et valorise le travail mené par ces agents.

La DREAL a défini les actions à mettre en œuvre pour répondre au référentiel Marianne. Le référentiel Marianne définit 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics.

Il vise à apporter aux usagers des garanties sur les



PERSPECTIVES 2012

• Le travail d'extension du champ des activités couvertes par la certification ISO 9001 se poursuit en 2012.

De nouvelles activités devraient rejoindre la démarche dont l'animation de la police de l'eau et l'hydrométrie.

• Les actions définies en 2011 pour mettre en œuvre le référentiel Marianne seront déployées en 2012.

• La DREAL a l'ambition de mettre en œuvre en 2012 un système d'information structurant et fédérateur, permettant d'assurer la gestion, le partage, l'échange et la conservation des documents et des informations

MISSION COMMUNICATION

La mission Communication participe, pour le champ d'actions relevant de la DREAL, à la communication interministérielle de l'État en région. Dans ce cadre, elle veille à expliquer et à valoriser l'activité de la DREAL et les priorités de l'action de l'État dans les domaines qui répondent aux objectifs du Grenelle Environnement et aux politiques publiques portées par le Ministre du Développement durable.

Au sein de la DREAL, la mission Communication agit pour faire émerger une culture et une identité communes à cette jeune direction régionale par l'organisation d'actions et d'événements promouvant la transversalité de son action et une meilleure connaissance des différents métiers des agents qui la composent.

FAITS MARQUANTS

Communication interne

- Organisation de la cérémonie de vœux 2011 axée sur le thème d'une meilleure connaissance réciproque des composantes et métiers de la DREAL

- Accompagnement du déménagement et de l'installation des agents de la DREAL sur le site unique du Voltaire et dans les unités territoriales (publication régulière de « DREAL'Infos » et « brèves » dédiés)

- Organisation de la journée d'accueil des nouveaux arrivants (sept.) avec visite du chantier de la LiNo

- Organisation de deux manifestations de convivialité (barbecue et matinée accueil du SRPN).

- Participation au challenge « Au travail sans ma voiture. »

Communication externe

- Réalisation de deux plaquettes de présentation de la DREAL

- Changement de charte graphique du site internet

- Réalisation du nouveau stand DREAL et de divers kakémonos thématiques

- Lancement de la semaine du développement durable : partenariat presse dédié et zoom sur la société SINEO (lavage de voiture sans eau)

- Participation au forum « sécurité routière et mobilité durable »



PERSPECTIVES

- Mise en œuvre du 1er plan de communication DREAL.

- Diffusion du 1^{er} rapport d'activités en lien avec les services et missions.

- Mise en place des « mardis de la DREAL » : une heure d'échanges pour partager et mieux se connaître.

- Activation du réseau interne des correspondants communication électronique (intranet, internet et newsletter).

- Mise en place du journal interne de la DREAL sous format newsletter (juin 2012)



LES PUBLICATIONS DE LA DREAL 2011



**en savoir +
www.bourgogne.
developpement-
durable.gouv.fr**



19 bis – 21 bd Voltaire
BP 27 805
21 078 DIJON cedex

03 45 83 22 22

03 45 83 22 95

dreal-bourgogne@developpement-
durable.gouv.fr

www.bourgogne.developpement-
durable.gouv.fr

DREAL BOURGOGNE

Directrice
Corinne ETAIX

Directeurs Adjoint
Hugues DOLLAT et Éric GUÉRIN

Directeur de Cabinet
Philippe PRUDHOMME

DIRECTION

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Benoît HUÉ

Secrétariat : 03 45 83 20 47

Direction des Ressources Humaines

Pôle Médico-Social

Gestion des effectifs
et finances

Sécurité juridique
et commande publique

Informatique, Logistique

PSI gestion
administrative et paye

Centre de prestations comptables
mutualisées CHORUS (DRAAF)
03 45 21 14 70

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Climat, énergie,
aménagement, évaluation

François BELLOUARD

Secrétariat : 03 45 83 20 16

Gestion et valorisation
de l'information

Stratégie, pilotage, études

Promotion du
développement durable

Aménagement
durable, évaluation
environnementale

RESSOURCES ET PATRIMOINE NATURELS

Hugues SORY

Secrétariat : 03 45 83 22 02/03

Biodiversité, paysages,
valorisation des ressources

Air, Energies renouvelables,
Ressources minérales

Eau et milieux aquatiques

Politique de l'eau
Qualité des eaux
Hydrométrie,
Gestion quantitative de l'eau

ORGANIGRAMME

Mission Communication

Fabien GRANGE

03 45 83 22 75

Mission Pilotage de la Performance et de la Gestion

Benoît GRAS

Mission Qualité Environnement

Armelle DUMONT

SAÔNE-ET-LOIRE

Patrice CHEMIN

03 85 21 85 01

CÔTE D'OR

Yves LIOCHON

03 45 83 21 89 / 97

NIÈVRE/YONNE

Laurent DENIS

N : 03 86 60 70 75

Y : 03 86 46 67 00 / 23 02

Unités territoriales

PRÉVENTION DES RISQUES

Jean-Yves DUREL

Secrétariat : 03 45 83 21 82/76

Risques naturels
et hydrauliques

Risques chroniques
et impacts

Risques accidentels
industriels

Pôle inter-régional
Équipements Sous Pression
de la zone Est

TRANSPORTS

Michel QUINET

Secrétariat : 03 45 83 20 94/95

Intermodalité Déplacements

Régulation des transports

Réception et contrôle
technique des véhicules

Contrôle des Transports
terrestres

Administration
des transports routiers

Maîtrise d'ouvrage routière

Pôle Opérationnel

Pôle Foncier

Pôle Financier et contractuel

LOGEMENT ET CONSTRUCTIONS DURABLES

Manuella INES

Secrétariat : 03 45 83 21 48/53

Logement social

Connaissance du marché
de l'immobilier

Amélioration de l'offre
de logements

Constructions et bâtiments
durables

Immobilier de l'État



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement-Bourgogne
19 bis - 21 bd Voltaire - BP 27 805 • 21 078 Dijon Cedex
Tél. 33 (0)3 45 83 22 22
Fax. 33 (0)3 45 83 22 98